

FORMATION
*Assujettissement à la TVA
pour les notaires et
les huissiers de justice*



- > Formateurs :
- François Coutureau
 - Laurent Tainmont

Jeudi 26/01/2012 - [14h à 17h30]
Jeudi 02/02/2012 - [14h à 17h30]

Développez vos compétences grâce à Larcier Formation !

Une réforme législative, un revirement jurisprudentiel ... Quotidiennement, les textes qui gouvernent votre activité se complexifient, se complètent et parfois se contredisent.

Afin de vous permettre d'appréhender et d'anticiper au plus vite les implications de ces changements sur votre pratique professionnelle, **Larcier Formation vous propose un catalogue de formations ciblées et centrées sur votre métier.**

Fruit de l'expérience et du savoir-faire dont bénéficient les éditions Larcier, Larcier Formation entend répondre aux besoins des praticiens en leur permettant de consolider leur expertise.

Larcier Formation propose :

- Des **formations agréées et reconnues** contribuant à la formation permanente des professionnels.
- Des **formateurs spécialisés** dans les thématiques abordées et ancrés dans la réalité professionnelle des participants.
- Une **équipe pédagogique qualifiée** qui travaille en étroite collaboration avec les formateurs.
- Un **contenu** sans cesse **actualisé et adapté** aux préoccupations des participants.
- Une **documentation structurée** remise à chaque participant.



Assujettissement à la TVA pour les notaires et les huissiers de justice

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les prestations rendues par les notaires et huissiers sont assujetties à la TVA (21%). La Belgique s'aligne ainsi sur les autres pays européens.

Jusqu'à présent la Belgique avait maintenu un régime d'exonération pour les notaires, avocats et huissiers de justice en vertu de l'article 371 de la directive TVA, aux termes duquel les États membres peuvent maintenir l'exonération accordée à ces professions au 1^{er} janvier 1978.

Anciennement assujettis exemptés, le passage des notaires et huissiers au régime de l'assujettissement classique ne se fera pas sans difficultés.

Outre les formalités classiques à remplir en matière d'obligation, il convient de tenir compte des spécificités de leur fonction d'officier de l'État :

- Qu'advient-il des provisions réclamées ?
- Doit-on soumettre à la taxe les droits d'enregistrement ?

À l'opposé, dans la mesure où leurs prestations sont soumises à la taxe, ils bénéficient d'un droit à déduction de la taxe supportée en amont. Mais qu'en est-il des taxes supportées dans le passé ?

De nombreuses questions à résoudre rapidement dès lors que la mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012...

Bénéficiant du concours des meilleurs spécialistes de la matière, professeurs et professionnels issus de la pratique privée mais également de l'Administration, cette formation intéressera les notaires, les huissiers de justice ainsi que leurs comptables.

- Quelle est la détermination de la base d'imposition ?
- Qu'en est-il de la déduction pour les années antérieures ?
- Quelles sont les nouvelles obligations comptables ?
- Quel est l'impact de cette nouvelle mesure sur le quotidien de ces professions ?

DOCUMENTATION

Chaque participant reçoit une farde de documentation contenant les notes et les exercices.

François Coutureau*, premier attaché des Finances, services centraux TVA
Laurent Tainmont, avocat (van CUTSEM WITTAMER MARNEF et ASSOCIES)

** L'intervenant n'engage pas l'Autorité à laquelle il appartient.*

Jeudi 26/01/2012 - [14h à 17h30] → Bruxelles DIAMANT BRUSSELS CONFERENCE AND BUSINESS CENTRE
Jeudi 02/02/2012 - [14h à 17h30] → Bruxelles DIAMANT BRUSSELS CONFERENCE AND BUSINESS CENTRE
250 € HTVA (21%) par formation

Formation permanente : Cette formation est agréée par la Chambre nationale des notaires (demande en cours). Une attestation sera remise à chaque participant.

DATES ET LIEU :**Assujettissement à la TVA pour les notaires et les huissiers de justice**

- 26/01/2012 - [14h à 17h30]
- 02/02/2012 - [14h à 17h30]

Diamant Brussels Conference and Business Centre
Boulevard A. Reyers 80 -1030 Bruxelles
www.diamant.be
Parking gratuit pour les participants

FRAIS D'INSCRIPTION :

- 250,00 € HTVA (21%) par formation

Les frais d'inscription comprennent la demi-journée de formation, l'ensemble de la documentation et une pause café.

Le paiement se fera après réception de la facture. Le nombre de place étant limité, les inscriptions ne seront prises en considération qu'après réception du paiement.

FORMATION PERMANENTE :

Cette formation est agréée par la Chambre nationale des notaires (demande en cours). Une attestation sera remise à chaque participant.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Larcier Formation
Tél : +32 (0)10/48 25 65 - Fax : +32 (0)10/48 27 50
info@larcierformation.be - inscription@larcierformation.be
www.larcier.com

Vous êtes déjà inscrit mais ne pouvez pas assister à la formation ?

Trois solutions :

- 1) Un collègue peut vous remplacer.
- 2) Vous pouvez transférer votre inscription sans frais vers une autre formation, pour autant que des places soient encore disponibles et que vous nous en informiez, par écrit, au plus tard une semaine avant le début de la formation.
- 3) Vous pouvez annuler votre inscription sans frais, par écrit, au plus tard une semaine avant le début de la formation.



- par fax : +32 (0)10/48 27 50
- par courrier : Larcier Formation – Fond Jean Pâques 4 – 1348 Louvain-la-Neuve
- par e-mail : inscription@larcierformation.be
- www.larcier.com

Oui, je m'inscris à la formation :

Assujettissement à la TVA pour les notaires et les huissiers de justice

26/01/2012 – 250 € HTVA (21 %)

02/02/2012 – 250 € HTVA (21 %)

Les frais d'inscription comprennent la demi-journée de formation, l'ensemble de la documentation et une pause café. Le paiement se fera après réception de la facture. Le nombre de place étant limité, les inscriptions ne seront prises en considération qu'après réception du paiement.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom Prénom

Qualité / fonction

Adresse de facturation

Société / organisation

Rue N°

CP Localité

N° de TVA Non-assujetti

e-mail Tél.

Date

Signature

Votre avis nous intéresse !

Souhaitez-vous être tenu au courant de notre offre de formation par e-mail ?

Oui - e-mail :

Non

Combien de temps consacrez-vous à votre formation professionnelle ?

1 jour / an

3 jours / an

Autre :

Quel autre sujet de formation vous intéresse-t-il spécifiquement ?

.....

Avez-vous une question pour le formateur ?

.....